IRSI INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement.

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M.NIEL (Jean-Christophe)

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Elise CROSLAND, chargée d'affaires ingénierie instrumentation-mesure, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) :

- tout acte ou formalités nécessaires à la préparation et à la réalisation des vols des aéronefs télé pilotés et des prises de vue réalisées avec ces derniers, du Service d'intervention radiologique et de surveillance de l'environnement (SIRSE) de PSE-ENV de l'IRSN.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 27/08/2019

Le Directeur général de l'IRSM

Jean-Christophe NIEL